



Descriptif de module

Ce descriptif de module est complété par la Directive sur l'organisation des modules à la HEIA-FR valable pour l'année académique 2026-2027

(https://www.heia-fr.ch/media/xvdl5eos/directive_organisation_modules_heia_2026_f.pdf).

Domaine : Ingénierie & Architecture

Filière : Architecture

Orientation : -

1. Intitulé de module	Expression et gestion 5	2026-27
Code : B3M-EXGA-A	Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres : ...	
Niveau : ☐ Module de base ☐ Module d'approfondissement ☒ Module avancé ☐ Module spécialisé ☐ Autres : ...	Caractéristique : En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	
Type : ☒ Module principal ☐ Module lié au module principal ☐ Module facultatif ou complémentaire ☐ Autres : ...	Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres ☐ Semestre de printemps ☒ Semestre d'automne ☐ Autres : ...	

2. Organisation

Crédits ECTS

2

Langue principale d'enseignement :

- | | |
|--|----------------------------------|
| ☒ Français | ☐ Italien |
| ☐ Allemand | ☐ Anglais |
| ☐ Autres : .. | |

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le module
☐ Avoir suivi le module
☐ Pas de prérequis
☒ Autres : L'étudiant·e de deuxième année, au bénéfice d'un PFP, a accès à des cours de troisième année sous réserve de l'approbation du ou de la responsable de filière. Il-elle doit soumettre à sa/son responsable de filière un plan de formation personnalisé, au sens des Art. 5 et 6 de la Directive sur l'organisation des modules à la HEIA-FR 2026/27. La priorité doit être mise sur la répétition de l'année échouée. Il n'est pas possible de suivre des cours de deuxième et troisième année qui ont lieu en même temps à l'horaire.

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Documenté dans le guide de l'enseignement consultable en ligne

(<https://www.heia-fr.ch/media/yy5joduv/ar-guide-enseignement-26-27.pdf>).



5. Contenu et formes d'enseignement

Module formé des cours suivants :

Expression informatique 5, semestre d'automne	Poids 1/2
Arts visuels 5, semestre d'automne	Poids 1/2

6. Modalités d'évaluation et de validation

Chaque cours du module fait l'objet d'un contrôle continu et d'une note finale de cours arrondie au dixième de point. Les informations relatives aux cours figurent dans le guide de l'enseignement. Le module est réussi lorsque les deux conditions suivantes sont réunies : la note du module, moyenne pondérée des notes de cours, arrondie au demi-point, est d'au moins 4.0 et aucune note de cours n'est inférieure à 3.0. Dans un module échoué, la répétition porte sur tous les cours dont la note est inférieure à 4.0.

La présence aux cours est obligatoire. Dans le cas de plus de 20% d'absences aux cours, l'enseignant·e pourra ne pas attribuer de note à l'étudiant·e. La pratique sera précisée par écrit au début du cours. Sans justificatif valable, le cours sera considéré comme échoué. Les cas de force majeure sont réservés.

7. Modalités de remédiation

- ☐ Remédiation possible
☒ Pas de remédiation
☐ Autre (précisez) : ...

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition)

- ☐ Remédiation possible
☒ Pas de remédiation
☐ Autre (précisez) : ...

8. Remarques

9. Bibliographie

10. Enseignants

Voir dans le guide de l'enseignement.

Noms de la coordinatrice et du coordinateur de domaines : Anne Faure / Marco Bellotti

Descriptif validé le 21.08.2026 par la
direction de la filière d'architecture